



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil
d'évaluation
de l'École**



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DES ECOLES

B7 – LE 1^{ER} JUILLET 2026

Préambule

L'évaluation de l'école s'inscrit dans le cadre de la **loi n°2019-791 du 26 juillet 2019**.

« La finalité de l'évaluation est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socioémotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école. »

Finalités de l'évaluation de l'école

L'évaluation aide les écoles à **faire émerger leurs caractéristiques** propres, à analyser elles-mêmes leurs décisions et actions propres, leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Il s'agit donc de :

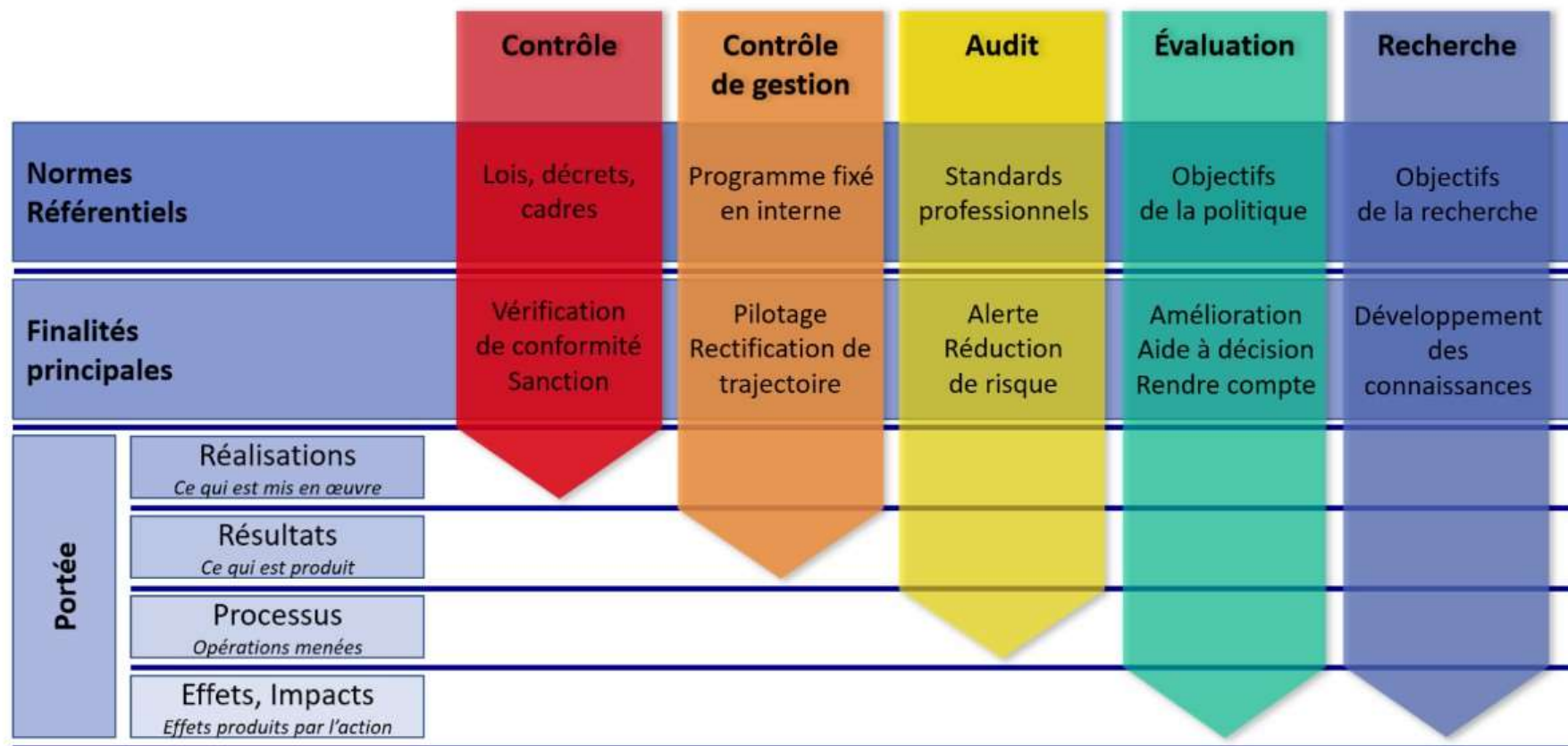
- **mesurer les acquisitions des élèves** et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école ;
- proposer collectivement des **axes de développement** à mettre en oeuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.

.

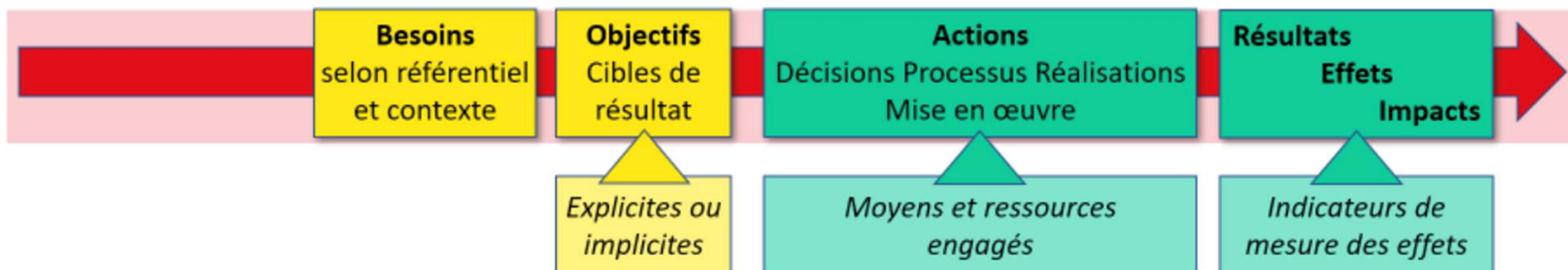
Objectifs de l'évaluation de l'école

- EVALUER : c'est METTRE EN VALEUR ce qui est fait ;
- **Evaluer les performances** et la valeur ajoutée de l'école au regard de son contexte et de la façon dont elle utilise ses marges de manœuvre ;
- Renforcer la capacité de l'école à **améliorer ses performances** scolaires en l'aidant à « se rendre compte » des résultats de son action et à l'éclairer sur les voies de son évolution ;
- Définir et **opérationnaliser une stratégie** pour améliorer la réussite des élèves et favoriser le bien-être de tous les acteurs de la communauté éducative ;
- **Responsabiliser chaque acteur** et se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement.

Une évaluation des politiques publiques appliquée à l'école



Une application à l'évaluation des écoles



Les grands domaines constitutifs de l'évaluation : le cadre de référence

- Domaine 1 : Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- Domaine 2 : Le bien être de l'élève, le climat scolaire ;
- Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;
- Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

La démarche : un processus d'apprentissage collectif

La démarche d'évaluation des écoles conjugue :

- une phase d'**auto-évaluation** ;
- une phase d'**évaluation externe** :
 - Regards complémentaires ;
 - Enrichissement par la vision que tous les acteurs, internes et externes, ont de l'école.

L'auto-évaluation (sur les 18 heures des formations pédagogiques)

Pourquoi ?

- Favoriser la réflexivité, se décentrer pour apprécier sa propre contribution ;
- Analyser globalement le fonctionnement de l'établissement, de façon participative ;
- Analyser les choix à l'aune de leurs effets ;
- Faire apparaître des points stratégiques susceptibles d'évolution.

Qui ?

- Tous les membres de la communauté éducative.

Quand ?

- Tous les cinq ans (bilan et diagnostic)

L'auto-évaluation

Comment ?

- En analysant
 - les choix
 - les pratiques
 - les organisations

et en les reliant aux indicateurs de l'école via **ARCHIPEL** (et à l'aide des fiches d'aide à l'auto-évaluation)

- En formalisant l'analyse selon des modalités choisies (texte, infographie, ...)

Exemple de fiche d'aide à l'auto-évaluation

1. FICHE d'aide à l'auto-évaluation : Enseignements et pédagogie (Equipe pédagogique)

Eléments de référence	Questions évaluatives	Indicateurs
Contexte, stratégie, sens, objectifs : La qualité de l'enseignement s'apprécie à l'aune des apprentissages effectifs des élèves selon les objectifs visés par cet enseignement. Ces apprentissages concernent l'acquisition de connaissances et le développement de compétences qui se mesurent en terme de degré de maîtrise. La qualité de l'enseignement dépend aussi de : - de l'adéquation entre les stratégies déployées par l'enseignant et les caractéristiques du public accueilli ; - de la cohérence d'action de l'équipe éducative et pédagogique ; - des conditions dans lesquelles les élèves apprennent ; L'analyse des effets des pratiques pédagogiques sur les apprentissages des élèves et la réflexion sur l'évolution de ces pratiques contribuent à un meilleur apprentissage des élèves.	Objectifs d'apprentissage : Comment les objectifs d'apprentissage sont-ils définis ? Quelles en sont les modalités de communication aux élèves, aux familles ? Stratégies pédagogiques : Quelles stratégies pédagogiques sont mises en œuvre ? Quelles modalités pédagogiques sont envisagées (groupe de besoins, décloisonnements, par cycles, niveaux...) ? Quelle prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ? Comment la coopération entre élèves est-elle favorisée ? Quelle plus-value apportée par le numérique dans les apprentissages ? Quelle prise en compte des parcours éducatifs ? Les stratégies pédagogiques sont-elles partagées en conseil de maîtres ? Comment sont pensées les progressions, programmations au sein de cycles ? Quelle cohérence dans les outils ? Evaluation : Quelles sont les modalités d'évaluation des apprentissages des élèves et quel type d'apprentissages sont-ils mesurés ? Quel est l'impact de l'évaluation conduite sur les apprentissages des élèves ? Quelle communication des résultats des élèves auprès des parents ? Sentiment d'efficacité : Comment l'enseignant qualifie-t-il sa capacité à motiver les élèves et quelles stratégies semblent-elles les plus efficaces ? les moins efficaces ? Comment le professeur qualifie-t-il sa capacité à motiver et faire progresser les élèves ?	Résultats aux évaluations nationales (proportion d'élèves par niveau de maîtrise). Enseignement ou pratique pédagogique inscrit au projet d'école. Points pédagogiques ou enseignements qui ont fait l'objet d'une fiche action depuis le dernier projet d'école. Temps passé aux conseils de cycle et conseil de maître à la pédagogie et aux enseignements. Part dans les écrits communs des écrits consacrés à la réussite des élèves et à des choix pédagogiques (conseil d'école, conseil des maîtres, ...). Outils, méthodes, manuels qui ont fait l'objet d'une concertation et pour lesquels une harmonisation a eu lieu. Nombre de manuels commandés lors des deux dernières années. Nombre de fichiers. Pour quelle classe ? Nombre de photocopies réalisées par classe et par mois. Nombre de classes utilisant des outils numériques ? Quels usages de l'ENT ? Nom des ressources numériques les plus utilisées dans l'école. Nombre de parents se connectant à l'ENT ? Decloisonnements mis en œuvre : domaine, nombre de classes, nombre d'élèves concernés, modalités de constitution des groupes. Parcours (santé, citoyen, artistique et culturel) qui ont fait l'objet d'une harmonisation et dont les élèves gardent une trace. Fréquence de la rédaction et de la communication du LSU et du carnet de progrès. Points abordés lors des liaisons GS/CP et aux conseils de cycle 3 en lien avec le collège.

Structure du rapport d'auto-évaluation pour un domaine

Indicateurs retenus	Ecole				Département				Académie				National			
	Evolution des indicateurs															
Points forts - Ce qui fonctionne bien et pourquoi ?																
Points faibles - Ce qui fait obstacle et pourquoi ?																
Eléments prospectifs	Objectifs :								Actions :							

L'auto-évaluation : synthèse, orientations stratégiques et appréciation générale du processus

Une synthèse générale sur l'école dans son ensemble

- ses points forts, ses ressources, ses « pépites » ;
- ses points de vigilance et ses marges de progrès, ses contraintes ;
- les choix qu'elle propose, les leviers d'amélioration pertinents, cohérents entre eux qu'elle identifie.

La définition d'orientations stratégiques

Une appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation

Les étapes de l'auto-évaluation

La directrice ou le directeur d'école pilote l'auto-évaluation

Exemple possible d'organisation :

- Constitution d'un comité de pilotage de l'auto-évaluation (un seul rapport auto-Evaluation pour les EE et les EM)
- Phase de questionnements à partir des documents « aide au questionnement » ;
 - Solliciter les personnels de l'école
 - Solliciter les élèves
 - Solliciter les parents
 - Solliciter les partenaires notamment le périscolaire
- Synthèses pour chaque domaine par le comité de pilotage
- Réunion d'un conseil des maîtres élargi ou du comité de pilotage pour la synthèse globale

2 - L'évaluation externe

Elle vise à :

- Apporter une analyse extérieure sur les 4 domaines ;
- Enrichir l'auto-évaluation ;
- Permettre le croisement des regards.

Elle s'appuie sur :

- L'auto-évaluation ;
- Des observations dans les classes **si l'enseignant le souhaite**
- Des entretiens individuels ou collectifs ;
- Des indicateurs

L'évaluation externe

Elle se conclut par :

- un pré-rapport ;
- une restitution orale, phase d'échanges entre évaluateurs externes et acteurs internes ;
- un rapport final auquel seront annexées les remarques de l'école.
- elle débouche sur des pistes de travail: **le projet d'école**

L'évaluation externe

Elle se déroule sur une journée maximum OU sur une demi-journée

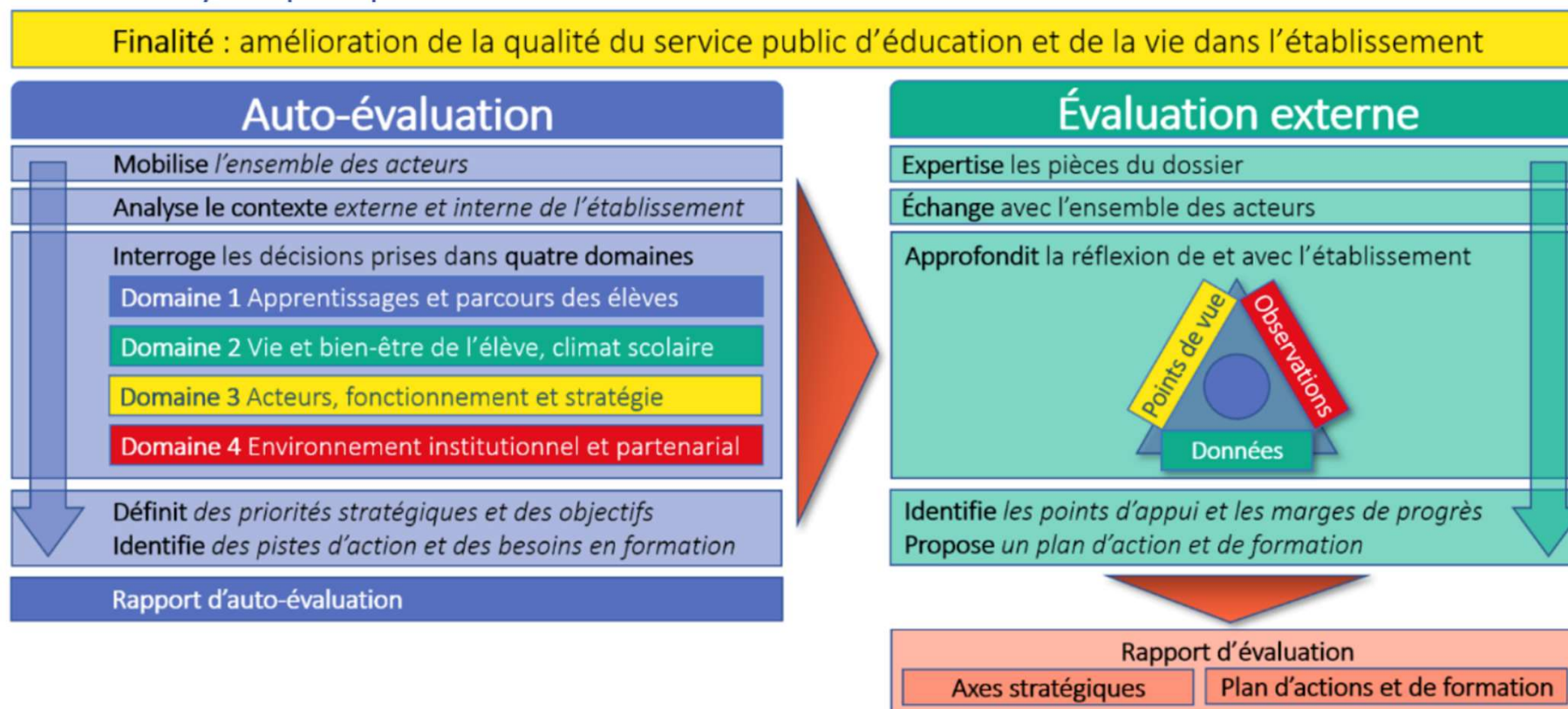
- Visite de l'école ;
- **Entretiens (20 minutes pour chaque entretien)**
 - échange avec la direction ou les directions dont explicitation du rapport d'auto-évaluation ;
 - l'équipe enseignante ;
 - les autres personnels de l'école (AESH/ ATSEM/ Service civique/ RASED ...) ;
 - une délégation de parents élus ou non ;
 - une délégation d'élèves de chaque cycle ;
 - La/le Directrice/Directeur du Péri-scolaire ;
 - L'adjoint au service Education.

Composition de l'équipe d'évaluateurs externes

Les observations et les entretiens sont réalisés par un groupe d'évaluateurs constitué de 4 à 6 personnes :

- D'un inspecteur ;
- D'un ou deux enseignants (chargé de mission, CPC, RMC...) ;
- D'un directeur d'école ;
- D'un chef d'Etablissement

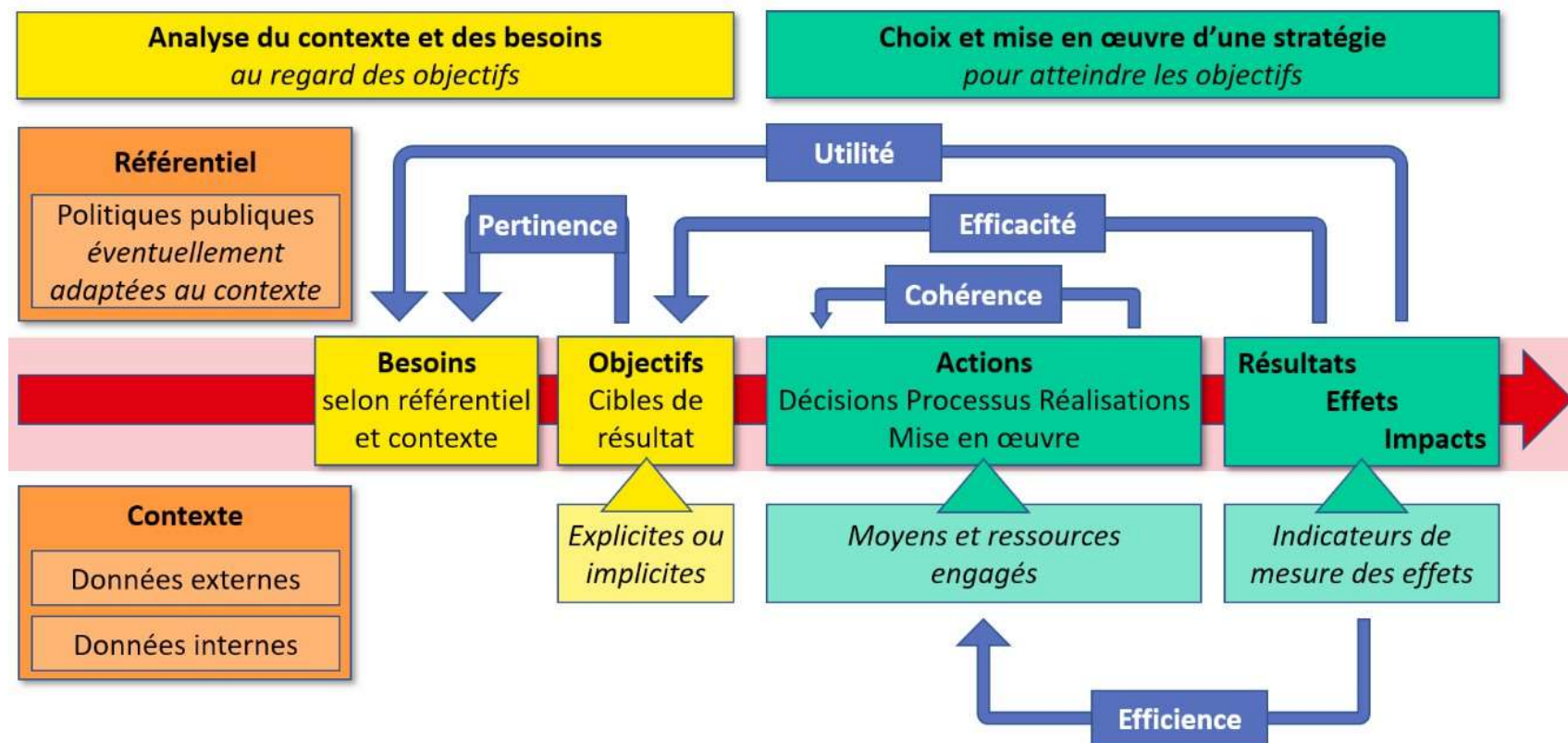
Schéma synoptique d'une évaluation



Points de vigilance

- Une charte garantit la déontologie de l'évaluation externe ;
- Les évaluateurs n'exercent pas dans la circonscription de rattachement de l'école
- **L'évaluation externe n'est pas une procédure de contrôle de l'auto-évaluation ;**
- **L'évaluation externe n'est pas un jugement ;**
- **L'évaluation externe n'est pas une évaluation des personnels.**

Un processus global





ACADÉMIE DE BESANÇON

Liberté
Égalité
Fraternité

Ressources :

www.education.gouv.fr/CEE